

Affaires courantes

Le président suppléant (M. DeBlois): La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre de l'adopter?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Français]

DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

DÉPÔT DU QUINZIÈME RAPPORT DE LA SECTION
CANADIENNE DE L'AIPLF

Mme Nicole Roy-Arcelin (secrétaire parlementaire du ministre des Communications): Monsieur le Président, en vertu de l'article 34 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le quinzième rapport des activités de la section canadienne de l'Assemblée internationale des parlementaires de langue française.

* * *

LOI SUR LE RECYCLAGE DES PRODUITS DE LA CRIMINALITÉ

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Gilles Loiselle (président du Conseil du Trésor et ministre d'État (Finances)) propose que le projet de loi C-9, Loi visant à faciliter la répression du recyclage financier des produits de la criminalité, soit maintenant lu pour la première fois et imprimé.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

MESURE MODIFICATIVE

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles) demande à présenter le projet de loi C-208, Loi modifiant la Loi sur le ministère de l'Agriculture.

—Monsieur le Président, ce projet de loi a pour but de modifier la Loi sur le ministère de l'Agriculture.

[Traduction]

Ce projet de loi vise à supprimer l'article de la loi qui permet au gouverneur en conseil d'attribuer des pouvoirs ou fonctions au ministre de l'Agriculture. Ces pouvoirs sont actuellement utilisés pour la création de nouveaux programmes. Dans Un rapport qu'il a déposé à la Chambre en 1989, si je ne m'abuse, le vérificateur général du Canada recommandait de supprimer ce pouvoir de la loi. C'est ce que fait ce projet de loi en obligeant le ministre à

se présenter devant la Chambre s'il veut établir un nouveau programme agricole au lieu de le créer de son propre chef, sans disposer des pouvoirs nécessaires.

Voilà l'objet de la modification proposée à la loi, monsieur le Président. Il s'agit d'un projet de loi succinct et très simple qui plaira, je l'espère, à tous les députés.

[Français]

La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

• (1510)

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

LES AUGMENTATIONS DE SALAIRE

M. Jack Whittaker (Okanagan—Similkameen—Meritt): Monsieur le Président, je prends la parole conformément à l'article 36 du Règlement pour présenter une pétition qui m'a été envoyée récemment par plusieurs fonctionnaires d'Agriculture Canada, en particulier de la station de recherches de Summerland. Elle est courte, monsieur le Président, et je vais la lire: «Attendu que le gouvernement a présenté un nouveau budget qui souligne la nécessité de faire des économies en cette période de récession, attendu que le gouvernement a imposé une augmentation de salaire de 0 p. 100 aux fonctionnaires pour 1991, et attendu que l'augmentation de salaire récente de 10 p. 100 accordée aux députés devrait être supprimée pour être conforme à cette politique de compression budgétaire, par conséquent, les soussignés, vos pétitionnaires, prient humblement le Parlement d'accéder à leur demande susmentionnée.»

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai le plaisir et l'honneur, de présenter une pétition au nom de plusieurs habitants de la belle ville de Logan Lake, en Colombie-Britannique. Ceux-ci s'inquiètent de la décision prise par le gouvernement de réduire le financement de la Gendarmerie royale du Canada.

Les pétitionnaires font remarquer les diverses répercussions que cette décision a eues sur leur collectivité et en quoi elle risquerait en fait d'augmenter le taux de criminalité dans toute la région. Ils demandent au gouvernement du Canada de reconsidérer la question de la réduction de son financement à la GRC afin de donner à cette force de police le mandat et la capacité de continuer à jouer le rôle de seule force de police visible dans de nombreuses localités de la Colombie-Britannique et de rester un symbole durable de l'unité canadienne.